

9 – Entrées d'air

Points de vigilance pour les entrées d'air des systèmes de ventilation mécanique :

- Les entrées d'air autoréglables sont caractérisées par leur module à débit fixe.
- Elles ne doivent pas être obturées.
- Le nombre et le débit des entrées d'air (en m³/h) de chaque pièce principale sont définis en fonction du type de logement (nombre de pièces principales).
- Aucune entrée d'air ne doit être installée dans une pièce humide (cuisine, salle de bains, salle d'eau, WC, buanderie) où s'effectue l'extraction d'air.
- Lors de la pose, une mortaise standard doit toujours être réalisée.
- L'entretien régulier des entrées d'air est nécessaire pour éviter l'encrassement par la poussière qui les rend inopérantes.

Dans les systèmes de ventilation mécanique par extraction, les entrées d'air contrôlent la quantité d'air neuf entrant dans les pièces principales. Cette quantité est exprimée en m³/h (mètre cube par heure).

Les entrées d'air peuvent être « autoréglables » (débit fixe caractérisé par leur module) ou « hygroréglables » (plage de variation de débit en fonction du taux d'humidité relative).

Le nombre et le module des entrées d'air de chaque pièce principale sont définis en fonction du type de logement (T1, T2, T3, etc...).

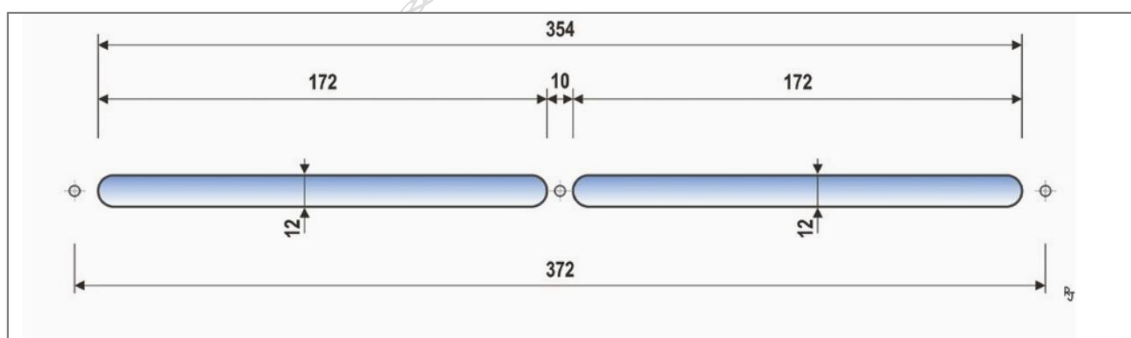
Aucune entrée d'air ne doit être obturable ou installée dans une pièce humide (cuisine, salle de bains, salle d'eau, WC, buanderie), sinon le balayage de l'habitation sera inopérant.

La partie de l'entrée d'air se trouvant à l'intérieur de l'habitation doit toujours diriger le flux d'air vers le haut et non vers le bas (risque de jets d'air inconfortables).

Il existe plusieurs montages possibles : sur menuiserie (fenêtres, portes fenêtrées), sur coffre de volet roulant ou en traversée de mur.

En cas de montage sur menuiserie ou sur coffre de volet roulant, une mortaise doit être réalisée, suivant les préconisations du fabricant en fonction de l'entrée d'air à installer.

Exemple de mortaise standard :



Installations non conformes (ce ne sont pas des mortaises !) générant une perte d'efficacité de plus de 80% par rapport à des mortaises standards. Dans ce cas la ventilation du logement ne fonctionnera pas. Si une mortaise doit être réalisée sur une menuiserie existante ou un coffre de volet roulant, il est recommandé de faire appel à un professionnel.



Important : l'entretien régulier des entrées d'air est nécessaire pour éviter l'encrassement par la poussière qui les rend inopérantes.

Avertissement

*Cette fiche présente, à titre informatif, des **principes généraux et des solutions génériques de réduction du radon dans les bâtiments**. Chaque bâtiment étant un cas particulier, les solutions présentées doivent être **adaptées à ses caractéristiques constructives, à ses équipements et au niveau de radon mesuré**. Le choix, le dimensionnement et la mise en œuvre des travaux relèvent de la **responsabilité du maître d'ouvrage et/ou des professionnels intervenants**. Ils doivent être réalisés dans le respect des **normes, règles de l'art et réglementations en vigueur**. Le **Groupe Radon & Qualité de l'Air Intérieur de l'Association Approche-ÉcoHabitat** ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'une utilisation inadaptée des informations contenues dans cette fiche ou d'une mauvaise conception ou exécution des travaux.*

Groupe Radon & QAI - Approche-ÉcoHabitat